

# Départements des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise



Référence demande (partie remplie par l'I.G.C.)

--	--	--	--	--

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES ANCIENNES CARRIÈRES, GALERIES SOUTERRAINES ET AUTRES CAVAGES ABANDONNÉS

*Ces informations écrites ne se substituent pas à l'état des risques naturels et technologiques (L125-5 et R125-25 Code de l'environnement)*

**UNIQUEMENT POUR LES DEPARTEMENTS DES YVELINES DE L'ESSONNE ET DU VAL D'OISE**

### Renseignements concernant le demandeur

Demandeur:												
Qualité:	<input type="checkbox"/> géomètre	<input type="checkbox"/> notaire	<input type="checkbox"/> agence	<input type="checkbox"/> architecte	<input type="checkbox"/> autre:							
N°: SIRET	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse:												
Code postal:	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Ville:						

### Propriété faisant l'objet de la demande

Département:	<input type="checkbox"/> 78	<input type="checkbox"/> 91	<input type="checkbox"/> 95
Commune:			
Adresse:			
Référence cadastrale:	Numéro feuille cadastrale <b>complet</b> avec l'indice numérique:		<input type="text"/>
	Numéros cadastraux des parcelles:		<input type="text"/>

Les renseignements concernant la présence, la position et la nature des anciennes carrières, galeries souterraines et autres cavages abandonnés sont communiqués dans l'état actuel des connaissances acquises par l'Inspection Générale des Carrières et sous réserve de vérification par tous moyens appropriés.

Toute demande de renseignements ne doit concerner qu'une seule propriété désignée par le numéro de la voie et ses références cadastrales. Il devra y être joint **obligatoirement** un plan de situation **lisible** à l'échelle du 1/5000<sup>ième</sup> et une **enveloppe timbrée** pour la réexpédition.

Il appartient au demandeur de vérifier la concordance de la référence cadastrale avec l'implantation réelle de la propriété objet de la demande.

Les renseignements sont fournis en fonction d'un inventaire des sections cadastrales réactualisé annuellement. Le service ne peut être tenu responsable d'une modification de la nomenclature des sections cadastrales dont il n'aurait pas eu connaissance.

**Les renseignements par écrits sont payants et par le présent document le demandeur s'engage à régler la somme de 10,00 € par demande dès réception de l'avis de recouvrement qui lui sera adressé mensuellement par la Paierie Départementale des Yvelines.**

Fait à  le /20  
Lu et approuvé  
Signature et cachet: